



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 décembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 décembre 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 décembre 2007

**Désaffectation et déclassement du domaine public et cession d'une
emprise de terrain à M. GROLLEAU cadastré HD n°275**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M.
Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole
GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M.
Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis
EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie
LAROCHE -

Secrétaire de séance : Guillaume JUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Danièle GANDILLON
- Françoise HALAT donne pouvoir à Joël RENOUX
- Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2007

DELIBERATION D20070546

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Désaffectation et déclassement du domaine public et cession d'
une emprise de terrain à M. GROLLEAU cadastré HD n°275**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'une parcelle de terrain à usage d'impasse piétonnière reliant la Rue de Romagné à l'Allée des Cytises, cadastrée section HD N° 249 pour une superficie de 1 are 26 centiares.

Cette parcelle présente une surlargeur inutile pour le passage piétonnier. Monsieur Sylvain GROLLEAU, propriétaire riverain souhaiterait acquérir une partie de cette parcelle d'une superficie de 22 m².

La parcelle HD N° 249 a été divisée en n° 275 pour 22 m² et n° 274 pour 1 are 04 centiares.

Un accord est intervenu sur cette cession au prix de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450,00 €) conformément à l'avis de valeur délivré par le Service du Domaine.

En conséquence, je vous propose de procéder à la désaffectation de son usage direct par le public et au déclassement du domaine public de la parcelle de terrain citée ci-dessus.

La recette sera imputée au chapitre 77 - sous chapitre 711 - compte nature 75 du budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désaffecter la parcelle HD n° 275 de son usage direct par le public ;
- prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle de terrain HD 275 pour une superficie de 22 m² ;
- céder cette parcelle à Monsieur GROLLEAU pour un montant de 450 €.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gilles FRAPPIER